

CHARTRE DE L'ADHERENT

Saison 2021-2022

La chartre de l'adhérent s'adresse aux joueurs, éducateurs, accompagnateurs et parents de jeunes adhérents

Chaque adhérent s'engage à :

Respecter toutes les personnes qu'il rencontre au club et lors des déplacements
Respecter les locaux, les équipements et le matériel dans les différents gymnases
Respecter les horaires d'entraînement et de rendez vous lors des déplacements
Participer aux compétitions lorsqu'il est convoqué.
Etre présent au début de l'entraînement en tenue sportive et muni d'une bouteille d'eau.
Prévenir son entraîneur de son absence aux matchs et entraînements.

Respecter les protocoles sanitaires en particulier présenter un pass sanitaire (à partir de 12 ans et 2 mois) pour accéder aux gymnases.

Sanction :

En cas de sanction disciplinaire lors d'une rencontre le bureau de l'association décide des mesures à prendre à l'encontre du joueur, (sportive et financière)
Toute sanction financière de la FFBB (faute technique...) sera à la charge du joueur ou du responsable légal.

Rôle des parents :

Participer aux transports lors des rencontres.
Avoir un comportement respectueux lors des rencontres.
Prévenir le club des absences à l'entraînement ou au match

Les engagements du club :

Proposer 2 entraînements en fonction de l'âge ou du niveau.
Faire participer le joueur à des rencontres officielles ou amicales
Assurer des entraînements par des entraîneurs diplômés ou en formation.
Proposer des animations internes (stages, rassemblement..)
Informers les adhérents sur la vie du club.(mail, newsletter)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'adhérent

Le représentant Légal

Le président de l'association



Association loi 1901 SIRET 41893675300031

CROIX D'ARGENT BASKET

Gymnase Roger Couderc 37 rue du Mas de Lemasson 34070

MONTPELLIERcontact@croixdargentbasket.com